QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DES 23 et 24 juin 2022 QUESTION ORALE relative à la gestion de la ressource en eau

Exposé des motifs :

L'épisode de fortes chaleurs précoces qui a touché la France et plus largement l'Europe ces derniers jours souligne encore, s'il le fallait, l'ampleur du dérèglement climatique en marche. En mai 2022, la pluviométrie a été déficitaire de 65%, ce fut le mois de mai le plus sec depuis 1959. En fin de semaine dernière, des vagues de plus de 43 degrés ont été constatées dans le sud de la France, une moyenne à 39 degrés sur les Pays de la Loire. Ces épisodes de plus en plus fréquents et précoces, à l'instar du gel d'avril, nécessitent une politique ambitieuse de prévention et d'adaptation au changement climatique.

L'une des conséquences principales du réchauffement climatique est la raréfaction de la ressource en eau. Au 20 juin, quatre des départements de la Région étaient en alerte, dont la Loire-Atlantique et la Vendée en situation de crise. Cette sécheresse induite a des impacts multiples : hausse des températures, appauvrissement de la biodiversité, épuisement des nappes phréatiques, prolifération des cyanobactéries... Ces phénomènes ont aussi un impact direct sur l'agriculture, qu'il s'agisse des cultures ou des élevages qui subissent un fort stress thermique.

Le Conseil Régional a décidé en 2018 le transfert de la compétence pour l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Puis, en 2020 la Région a signé un plan « Eau » en partenariat avec l'Etat.

Dès lors, il est nécessaire de poser la question de la gestion de la ressource en eau et de concevoir une véritable stratégie de sobriété et d'adaptation au changement climatique. Jusqu'ici, la solution de facilité prônée par une certaine agriculture et encouragée par votre majorité est celle des retenues d'eau. Pourtant, ces « bassines » ont un impact non-négligeable sur les milieux aquatiques, la biodiversité mais aussi la consommation de terres agricoles. La Cour administrative d'appel de Bordeaux¹ a récemment appuyé notre constat en faisant annuler cinq autorisations de « méga-bassines » au motif que d'autres solutions moins néfastes pour la biodiversité n'avaient pas été étudiées. Il existe pourtant des outils d'adaptation que sont la préservation des zones humides et de l'arbre dans et hors forêt, la gestion plus économe de la ressource ou le développement de la recherche vers des cultures et semences plus résistantes.

Cette session de budget supplémentaire, appuyée par le contexte, aurait été l'occasion pour notre Région de s'engager à agir puisqu'il est naturel de stocker l'eau dans les nappes phréatiques, les sols et les haies et, pas dans des bassines.

Aussi, nous vous demandons :

- Comment faites-vous évoluer nos pratiques agricoles afin de les rendre plus sobres et résilientes face au changement climatique, notamment en encourageant des modes de gestion de l'eau alternatifs aux bassines ainsi qu'en encourageant l'agro-écologie et le choix de cultures et semences plus résistantes ?
- Avez-vous conscience que ce n'est pas dans les bassines qu'il faut stocker l'eau mais bien dans les nappes phréatiques, les sols et les haies ?

7

Matthieu Orphelin

Conseiller régional

¹ https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/les-cing-bassines-de-cram-chaban-definitivement-illegales-1652856190